

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

4.1 Document graphique

Commune au 1/6000 ème

Approuvé par délibération du Conseil Municipal : 15/02/2017

Pièce n°4.1

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR
Modification simplifiée approuvée par délibération du conseil communautaire ECLA le 27/04/2023



INITIATIVE Aménagement et Développement
Adresse : 4, Passage Jules Dollé - 70000 Vesoul Agence de Besançon
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69 Tél : 03.83.83.33.29 -
initiative@orange.fr agence2@orange.fr

Légende :

- Limite de zone
- ▨ Emplacement réservé
- ▨ Espace boisé classé à conserver ou à créer L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- ▨ Espaces verts protégés (EVP) au titre du L.151-23 du CODE de l'Urbanisme
- ▨ Jardins cultivés à protéger
- ▨ PPRI (Plan de Prévention des Risques inondations)
- ▨ Zone 2 soumise à un risque géologique maîtrisable (construction soumise à étude géologique)
- ▨ Zone humide
- ▲ Eléments du paysage à protéger au titre de l'article L.151-19 et 23 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment pouvant changer de destination au titre du L.151-11 2° du Code de l'Urbanisme
- Murs à protéger au titre de l'article L.151-19 du code l'environnement

- Typologie des zones :**
- UA : Zone urbaine ancienne**
- UB : Zone urbaine périphérique**
 UBa : secteur destiné à accueillir des activités compatibles avec l'habitat
 UBb : secteur occupé par de l'activité et qui est à terme destiné à de l'habitat
 UBc : hameaux (ANC)
- UL : Zone d'équipements publics et d'intérêt collectif**
- UXa : Zone à vocation économique artisanale et/ou industrielle**
- UXb : Zone à vocation économique commerciale**
- UXc : Zone à vocation économique orientée autour du tertiaire : service et bureau**
- 1AU : Zone d'urbanisation future (dominante habitat)**
- A : Zone agricole**
- AL : Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limité (STECAL) vocation de tourisme; de loisirs et d'hébergements**
- N : Zone naturelle et forestière**
- NV : Aire des gens du voyage**
- NL : Aménagements légers liés à la découverte et le mise en valeur de la nature**

Numéro	Vocation de l'emplacement réservé	Bénéficiaire	Surface (en m²)
ER1	Aménagement de la voie communale n° 5, largeur 10 mètres	Commune	4970
ER2	Aménagement de la liaison RD 470/hameau de Savagna, largeur 10 mètres	Commune	9003
ER2 BIS	Aménagement d'une liaison hameau de Savagna/RD n° 141/Saint-Didier, largeur 10 mètres	Commune	7983
ER3	Aménagement d'une liaison douce, largeur 4 mètres, voie communale n°13	Commune	1209
ER3 BIS	Aménagement de la voie communale n°13, largeur 10 mètres, depuis son intersection avec le chemin rural n°2 dit « de Durand » jusqu'à la RD n°141	Commune	2829
ER4	Extension du cimetière	Commune	7458
ER6	Aménagement de l'espace public du coeur de ville	Commune	444
ER7	Élargissement de la rue Cazot, largeur entre 4 et 6 m	Commune	300
ER8	Création d'une liaison douce av Maillot, dans le prolongement de la rue Cazot, jusqu'à la passerelle et au chemin Rural n°15 « de Gravière », jusqu'à son intersection avec le giratoire av Maillot/rue Mathy, largeur 2 mètres	Commune	216
ER9	Aménagement d'un champ d'expansion des crues de la Vallière (trois sous-ensembles)	Département	7524
ER10	Aménagement du carrefour avenue Pasteur/rue Billon	Commune	1464
ER11	Création d'une liaison douce entre l'avenue Briand et l'avenue Pasteur, largeur 4 mètres	Commune	325
ER12	Amélioration du carrefour rue Briand/avenue Pasteur	Commune	97
ER13	Création d'une liaison douce avenue Pasteur, largeur 6 mètres, et prolongement jusqu'au nouveau giratoire de Chantrans.	Commune	10157
ER14	La création d'une liaison douce entre le « Bas de Chantrans » et la voie verte, largeur 4 mètres	Commune	489
ER15	Aménagement de la Voie Communale n° 2, largeur 10 mètres	Commune	850
ER16	Aménagement de la voie communale n° 16, largeur 10 mètres	Commune	1893
ER17	Aménagement de la Voie Communale n° 13, jusqu'au stade « en Presle », largeur 8 mètres	Commune	2239
ER18	Aménagement d'une liaison douce Voie communale n°15 jusqu'à son intersection avec la Rue François Monin, largeur 2.5 mètres	Commune	134
ER19	Aménagement d'une section du Chemin des Sondes entre la rue Aristide Briand et la rue de Vallière, (création d'un trottoir), largeur 2 mètres	Commune	302
ER20	Aménagement d'une liaison douce en berge de Vallière, largeur 4 mètres	Commune	2024
ER21	Réaménagement du carrefour chemin des Crochères/Chemin des Sondes /Chemin de l'Abattoir	Commune	276
ER22	Élargissement du chemin de l'abattoir, largeur 4 mètres	Commune	749
ER23	Création d'une liaison douce, largeur 5 mètres	Commune	1292
ER24	Création d'une risèrme de 3 à 10 mètres de large	Commune	1747
ER25	L'élargissement du lit de la Vallière de 4 mètres	Commune	166
ER26	Reprise et l'élevation de 50cm des protections de berges de la Vallière, par enrochement, largeur 2 mètres	Commune	153
ER28	Création d'un accès pour la zone à urbaniser 1AU dite « de Montboutot », largeur 4 mètres	Commune	114
ER29	Aménagement d'une liaison douce, largeur 4 mètres	Commune	1278
ER30	Aménagement de la véloroute LONS-DOLE	Commune	16483

